

AFFICHAGE DES PRIX

REMUNERATION A CHARGE ACQUEREUR :

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra exigible. Elle sera d'un montant fixé conformément au barème ci-après.

VENTE :

Rémunération forfaitaire de 3.600 €uros TTC sur la part inférieure ou égale à 70.000 €uros
6% TTC sur la part comprise entre 70.001 €uros et 120.000 €uros
5% TTC sur la part excédant 120.001 €uros.

ESTIMATION DE VOTRE BIEN IMMOBILIER :

Nous estimons gratuitement votre bien immobilier.